



# DÉCLARATION DE LOS CABOS

## RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE

6 au 8 novembre 2019

Considérant :

Que lors de la dernière Assemblée Plénière du Réseau Mondial de Justice Électorale, qui s'est tenue à Cancun, Mexique, en 2018, ont été reconnus les défis auxquels sont confrontées les démocraties contemporaines, et ont donc été réitérés les objectifs du Réseau Mondial de Justice Électorale, en tant que forum international facilitant l'échange d'informations juridictionnelles électorales par le biais de sa plateforme technologique et connaît et échange les meilleures pratiques dans ses Assemblées Plénières et ses Réunions du Comité Scientifique.

Que la Présidence du Réseau Mondial de Justice Électorale, en charge du Tribunal Electoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique, s'engage à organiser au moins une réunion avec le Comité Scientifique et la troisième Assemblée Plénière.

Les participant(e)s à la Troisième Assemblée Plénière du Réseau Mondial de Justice Électorale, réunis à Los Cabos les 6, 7 et 8 novembre 2019 dans l'État de Basse-Californie du Sud, Mexique, se sont assemblés en séances plénières et en groupes de travail au cours desquels il a été convenu ce qui suit :

1. Réitérer l'objectif du Réseau Mondial de Justice Électorale en tant que forum de collaboration internationale spécialisé dans la justice électorale, tel qu'énoncé aux articles premier et second de ses statuts constitutifs.
2. Poursuivre l'analyse des processus électoraux qui se déroulent lors des assemblées plénières, afin de partager les meilleures pratiques qui seront utiles pour les élections suivantes dans chaque pays.
3. Assurer le suivi des réponses des pays, ainsi que des études universitaires et des organisations internationales sur l'utilisation des nouvelles technologies, les mécanismes de représentation, la lutte contre la corruption et la garantie d'un accès égal à la justice électorale.



4. Encourager l'échange d'informations juridictionnelles et de meilleures pratiques pour trouver des solutions communes à ces défis, et réitère donc l'invitation faite à ses membres de contribuer régulièrement et activement à la Plateforme Technologique du Réseau Mondial de Justice Électorale et d'assister aux prochaines assemblées.
5. Favoriser la collaboration continue entre les entreprises de technologie et les autorités électorales pour garantir l'utilisation correcte des réseaux sociaux pendant les processus électoraux.
6. Examiner la création d'un Observatoire mondial de la justice électorale axé sur l'égalité des sexes et d'un autre sur l'indépendance des autorités et des tribunaux électoraux, qui seront coordonnés par le Réseau Mondial de Justice Électorale.
7. Approuver l'addendum à l'Acte constitutif du Réseau Mondial de Justice Électorale, dans le but de renforcer et de consolider ce forum international.
8. Promouvoir ce forum afin qu'il puisse augmenter le nombre de ses membres et qu'un plus grand nombre de membres de différents pays puissent bénéficier de leur affiliation et participation.
9. Ratifier que la présidence du Réseau Mondial de Justice Électorale sera assurée par le Tribunal Électoral Supérieur de la République Dominicaine et que les vice-présidences régionales seront assurées par l'Afrique du Sud, la Colombie, l'Espagne et l'Indonésie pour l'exercice biennal 2020-2022, et que la nouvelle présidence organisera au moins une réunion du Comité Scientifique ainsi qu'une quatrième assemblée en 2020, en collaboration constante avec le Secrétariat Technique.
10. Remercier le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique pour le travail accompli depuis la Présidence du Réseau Mondial de Justice Électorale depuis 2017.